Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212200216-20261112-DEL202664-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. BOUGIS Christian, Maire.
Date de convocation : 23/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 13 Pouvoir : 0 Exprimés : 13
Présents : Christian BOUGIS, Bernard VAYSSE, Jacqueline LEYZOUR, Michel MARIE, Chantal ZERBINO, Sandrine DUPAS, Philippe HEUVELINE, Thierry BOULAU, Francine VAYSSE LEFRANCOIS, Bertrand GUESSANT, Julie LE MOIGNE, Paul JAMET, Lucy LE BRAY
Absent excusé : Néant
Secrétaire de séance : Sandrine DUPAS

N° 2026-64
Véolia – Eaux de Dinan : Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais pour le télérelevé

Michel MARIE informe le conseil municipal du déploiement du dispositif de télérelève des compteurs d'eau courant 2027 sur la commune de Brusvily. Il est nécessaire d'installer des équipements de transmission (relais) permettant la collecte et la transmission à distance des données issues des compteurs.
A cet effet, une convention d'occupation domaniale pour l'hébergement des relais est proposée avec la commune de Brusvily, l'exploitant du service de distribution d'eau potable « Eau de Dinan », et la société BIRDZ qui est en charge de l'installation de ces relais ainsi que de la mise en service des installations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : (12 Pour ; 1 abstention : Paul JAMET),
Approuve les termes de la convention d'occupation domaniale présentée,
Autorise M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
Précise que cette occupation prendra effet le jour de sa signature et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2035.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Sandrine DUPAS

Le Maire,
Christian BOUGIS

MAIRIE DE BRUSVILY (Côtes d'Armor)